

### PRISE EN CHARGE HORS COVID-19

#### Continuité des activités des Centres régionaux de coordination des dépistages des cancers (CRCDC)

Un nouveau coronavirus a été détecté en Chine fin décembre 2019.

L'épidémie de coronavirus se propage depuis janvier 2020 et l'OMS a déclaré une situation de pandémie le 11 mars 2020. Les dernières mesures nationales pour éviter la diffusion et assurer la prise en charge des personnes malades ont été annoncées par le Président de la République le 16 mars.

#### OBJECTIF

Cette fiche a pour objet de préciser les modalités de continuité des activités des centres régionaux de coordination des dépistages des cancers en précisant les missions essentielles à maintenir dans le contexte épidémique.

Ainsi, l'activité des structures est à moduler en fonction des grandes lignes nationales, objet de la présente fiche, et au regard des instructions régionales spécifiques à la situation territoriale épidémiologique et du besoin local en renfort vis-à-vis du COVID-19.

#### PRIORISATION DES ACTIVITES

En se fondant sur les recommandations de l'Institut national du cancer en date du 2 avril 2020, la priorisation des activités des CRCDC doit s'entendre au regard des bénéfices pour la population d'une part, et d'autre part des risques d'exposition des personnels, de la population et des professionnels de santé au coronavirus, et de surcharge du système de soin.

Ces mesures doivent être mises en œuvre :

- 1) en toute sécurité pour les personnels des CRCDC, en suivant au mieux des mesures d'hygiène et de protection vis-à-vis du coronavirus,
- 2) en privilégiant des procédures dématérialisées et de télétravail, sur tout ou partie des processus, dans la mesure du possible.

La priorité des CRCDC, dans le cadre d'urgence sanitaire, est de maintenir le suivi des dépistages positifs et les missions de suivi de la population pour le recueil, d'enregistrement des examens, résultats et du suivi des dépistages positifs jusqu'à la gestion du système d'information (mise à jour des fichiers des personnes concernées).

Ceci exclut donc la poursuite des invitations et la réalisation des tests et examens durant la période de confinement (notamment des mammographies de dépistage dans les centres de radiologie) et a fortiori, le maintien des 2<sup>ndes</sup> lectures de mammographies déjà examinées par un radiologue de première lecture et donc considérées, en 1<sup>ère</sup> intention, comme normales ou avec des anomalies bénignes. La remise de kit à l'occasion d'une consultation pour un autre motif peut être continuée.

### PLACE DES DIFFERENTS PROFESSIONNELS DE SANTE DANS CETTE ORGANISATION

Les activités des professionnels impliqués doivent être menées en suivant au mieux les mesures d'hygiène et de protection vis-à-vis du coronavirus, à la fois pour eux-mêmes et pour leurs patients. La place des différents professionnels dans cette organisation découle des priorisations des missions :

- Dépistage organisé du cancer du sein :
  - o Radiologue L1 : pas de mammographie de dépistage ou de suivi sauf symptômes et suspicion de cancer du sein (hors patient présentant les symptômes du COVID 19) ; programmation reportée à l'issue du confinement ;
  - o Radiologue L2 : pas de 2<sup>de</sup> relecture ; les secondes lectures pourront être effectuées à l'issue de la période de confinement ;

Si des procédures de dématérialisation des flux de mammographies sont en place, il n'y a pas de contre-indication à ce que les L2 soient effectuées.

Pour les patientes ne présentant pas de symptômes de Covid-19, et selon les anomalies observées à la mammographie, les cytoponctions à l'aiguille, microbiopsies échoguidées ou macrobiopsies stéréotaxiques seront programmées selon les possibilités, de sorte à minimiser les pertes de chances qui seraient liées à un allongement de la procédure diagnostique.

- Dépistage organisés du cancer colorectal :
  - o Médecin traitant :
    - remise de kit possible à l'occasion d'une consultation pour un autre motif avec recommandation de l'effectuer plutôt à l'issue du confinement (compte-tenu d'incertitude des délais d'acheminement postal) ;
    - téléconsultation et orientation des personnes ayant un test de dépistage positif vers un gastroentérologue.
  - o Cerba : lecture des kits de dépistage du cancer colorectal reçus et transmission automatisée des résultats aux CRCDC, professionnel et personnes concernées, selon les règles habituelles.
  - o Gastroentérologue : pas de coloscopie en dépistage primaire (en l'absence de symptômes). Pour les FIT positifs (patients sans symptôme de Covid-19), les coloscopies sont programmées selon les anomalies observées et selon les possibilités des spécialistes et établissements concernés, de sorte à minimiser les pertes de chances qui seraient liées à un allongement de la procédure diagnostique.
- Dépistage organisé pour les cancers du col utérin :
  - o Anatomocytopathologiste : lecture des cytologies et transmission des résultats.
  - o Gynécologue et autres professionnels ayant réalisé ou prescrit une cytologie (médecins traitants, sages-femmes) : suspension des dépistages, (prélèvement cervico-utérin possible néanmoins sur signe d'appel). Téléconsultation et orientation des personnes avec un dépistage positif vers les spécialistes concernés.

### ACTIONS D'INFORMATION POUR LE RESEAU DES PROFESSIONNELS ET LE PUBLIC

En complément de l'arrêt des invitations et de leur reprogrammation, il est recommandé que le site Internet du CRCDC renvoie au site de l'INCa afin d'assurer une information homogène et actualisée sur l'ensemble du territoire. Ce site rappelle :

- que les invitations sont suspendues,
- qu'il n'est pas nécessaire d'effectuer les examens/tests de dépistage durant la campagne de confinement,
- que ceux-ci peuvent être effectués à l'issue de la période de confinement,
- qu'un nouveau kit de dépistage CCR leur sera adressé si celui-ci est périmé avant la fin du confinement,
- que dans tous les cas, les mesures de confinement ne doivent pas être rompues spécifiquement pour la seule réalisation d'un dépistage,
- que la survenue de symptômes doit néanmoins amener à prendre l'attache d'un médecin.

Il est recommandé que le CRCDC informe les professionnels de santé de :

- la suspension des invitations au dépistage mais qu'il est possible à l'occasion d'une consultation pour un autre motif de remettre un kit de dépistage DOCCR (pour réalisation à l'issue du confinement) ou de réaliser, uniquement sur signe d'appel, un prélèvement cervico-utérin pour cytologie ;
- prévoir des téléconsultations et l'orientation des personnes vers un spécialiste adapté dès lors que le résultat des examens de dépistage seraient positifs. Ceux-ci programmeront la prise en soins, selon leurs possibilités ;
- la disponibilité des outils, informations et questions réponses sont disponibles sur le site internet de l'INCa.

Il est également recommandé que le CRCDC maintienne une réponse aux questionnements qui lui parviendraient par courriel et un standard téléphonique reprenant ces recommandations, à la fois à destination du grand public et des professionnels de santé.

#### LIENS UTILES

- ✓ Institut national du cancer (INCa) : <https://www.e-cancer.fr/Comprendre-prevenir-depister/Se-faire-depister>
- ✓ Santé Publique France (définition des cas, zones à risques, conduite à tenir pour les contacts) : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/covid-19-situation-epidemiologique-internationale>
- ✓ Ministère des Solidarités et de la Santé : Coronavirus : informations aux professionnels de santé. <https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/maladies/maladies-infectieuses/coronavirus/coronavirus-PS>
- ✓ Pour toute question non médicale : Plateforme numéro vert : **0800 130 000** (en français – ouvert 7j/7 de 9h à 19h, appel gratuit)

Questions-réponses en ligne <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>